

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 MAI

LE MINISTÈRE ROUVIER

Voici la composition du nouveau ministère, si péniblement enfanté :

- MM. ROUVIER, présidence du conseil et finances ; FLOURENS, affaires étrangères ; FALLIÈRES, intérieur ; SPULLER, instruction publique, beaux-arts et cultes ; MAZEAU, justice ; GÉNÉRAL FERRON, guerre ; BARBEY, marine et colonies ; DAUTRESME, commerce et travaux publics ; BARBE, agriculture.

Qui ou non, est-ce bien un ministère viable ? Voilà quinze jours que le ministère Goblet a été renversé ; c'est la plus longue crise ministérielle qu'ait subie le pays depuis l'établissement du régime parlementaire en France.

Et après quinze jours de pourparlers, d'intrigues, d'avortements, on en est à se demander si nous avons quelque chose de sérieux.

La Justice s'écrie déjà : « Le scandale est accompli. » Les intrigues opportunistes ont abouti à grouper une coalition d'ambitions personnelles qui se déguise sous l'étiquette d'un ministère.

« Du Cabinet nouveau, pris en son ensemble, nous n'avons qu'une chose à dire : c'est que nous lui décernons absolument la qualité de ministère sérieux. »

Nous avons trouvé devant nous les adversaires que nous avons combattus avec ardeur. Mais nous ne leur ferons pas l'injure de les comparer au cabinet invraisemblable dont la France saluera aujourd'hui la naissance d'un formidable éclat de rire. »

Les gens curieux se demandent quel sera le programme du nouveau cabinet.

Il paraît que la question n'a pas encore été examinée, ce qui surprend et stupéfie la Lanterne et quelques autres malins du parti républicain :

« Il ne leur manque qu'une chose : un programme. »

C'est si peu de chose qu'un programme ! On a toujours le temps d'y songer. Quand on a le portefeuille qu'on veut, on a le programme qu'on veut. De sorte qu'on avait négligé complètement de s'en expliquer. »

Un programme voyons, est-ce que les radicaux veulent se moquer de nous ? doivent se dire M. Rouvier et ses collègues.

Un programme ! mais nous en avons un, nous en avons dix, nous avons tous ceux que les circonstances nous imposeront : tout promettre et ne rien tenir, vivre d'expédients, traîner à travers les équivoques ; voilà le système que nos prédécesseurs ont pratiqué, nous n'espérons pas faire mieux, nous tâcherons de faire aussi bien.

Et n'en doutez pas, ils feront comme ils disent et la Lanterne en sera pour ses lamentations.

Un programme ! Ils ne sont vraiment pas dégoûtés, nos maîtres les républicains. — on leur donne des ministres, on dépose sur les sièges du Cabinet une collection d'êtres humains ayant toutes les apparences de la vie. A partir d'aujourd'hui, ils vont se réunir, rédiger des projets, signer des décrets, distribuer des bureaux de tabac, la machine fonctionnera.

Que veut-on de plus ?

Qu'ils aient des cervelles sous leurs crânes ? des cœurs dans leurs poitrines ? des idées au bout de la langue ou des doigts ?

Pourquoi exiger d'eux plus qu'on a demandé à leurs prédécesseurs ?

Qu'on se rassure, ceux-là comme les autres seront suffisants pour la besogne. Ils désorganiseront, dépenseront, émargeront, et cela durera ce que cela pourra.

Quand ils s'en iront, ils n'auront pas accompli meilleur travail ou pire besogne, et

le pays continuera à peiner, à payer, à gémir.

MM. de Hérédia et Bousquet, qui avaient respectivement accepté la veille les portefeuilles de travaux publics et de la justice, avaient avisé M. Rouvier, avant la réunion, qu'il ne pouvaient entrer dans la combinaison, leurs amis les ayant dissuadés.

Par contre, M. Dautresme, qui se trouvait depuis deux jours à Elbeuf, avait informé télégraphiquement M. Rouvier qu'il acceptait le portefeuille du commerce.

Le général Saussier exigeait le retrait du projet de loi d'organisation militaire, et le service effectif de trois ans. Il n'a pas cru devoir faire partie de la combinaison. Son refus a entraîné celui du vice-amiral Krantz.

Alors le général Ferron, appelé de Chaumont, a télégraphié qu'il consentait à prendre le portefeuille de la guerre et s'est embarqué aussitôt pour Paris.

La Petite France croit savoir que le général Ferron, qui a collaboré, pendant son passage à l'état-major général du ministère de la guerre, à la loi militaire actuellement soumise à la Chambre, en réclamera la discussion prochaine.

En présence des refus de MM. de Hérédia et Bousquet, il a été décidé que le ministère des travaux publics serait supprimé et que les services de ce département seraient rattachés au ministère du commerce avec M. Dautresme comme titulaire.

Il ne faut pas que le bon public s'y laisse prendre. Ces économies sont forcées. On voulait en finir et on n'avait personne pour occuper ces ministères.

M. LE COMTE DE PARIS

Monsieur le Comte de Paris a quitté Vevey vendredi matin. Il a passé la journée de samedi à Bruxelles et est rentré par la voie d'Ostende à Scheen-House.

Dans ses deux séjours du 9 au 18 mai à San-Remo et du 19 au 27 à Vevey, le Chef de la Maison de France a reçu plus de

six cents visiteurs des vingt et quelques départements avoisinant ces localités. Ces visiteurs appartenaient à toutes les classes de la société, cultivateurs, ouvriers, industriels, commerçants, etc.

Dans les conversations qu'il a eues avec toutes ces personnes, le Prince a montré la connaissance la plus étendue et la plus approfondie des besoins du pays ; il a donné à tous l'assurance que la Monarchie dont il est le représentant, étant le gouvernement de tous, donnerait satisfaction aux droits, aux libertés, aux intérêts de chacun, et que quant à Lui, il ne manquerait jamais à la France et serait prêt à tout événement.

Les visiteurs ont emporté de ces entrevues les impressions les meilleures et les plus confiantes.

L'INCENDIE DE L'OPERA-COMIQUE

SOUS LES RUINES

On vient de retrouver encore huit cadavres sous les débris fumants de l'Opéra-Comique. Le chiffre des morts serait à l'heure actuelle de soixante dix-sept, et dans bien des endroits on n'a encore pu pénétrer. Le chiffre des victimes pourrait donc être beaucoup plus élevé. Plusieurs des blessés sont morts dans les hôpitaux, mais beaucoup de cadavres ont été relevés sans blessures. Ce sont l'asphyxie et la panique qui ont fait le plus de victimes.

Un des témoins oculaires de ce désastre, grièvement blessé lui-même, et dont le père et l'oncle ont trouvé la mort dans cette horrible soirée, nous disait que, séparé par une poussée de son père très âgé, il avait vu sans pouvoir lui porter secours ceux qui suivaient le vieillard, le frapper, le fouler aux pieds pour gagner un peu de terrain. Huit personnes ont été poussées par la foule sur une fenêtre qui venait d'être arrachée et ont été jetées dehors. La panique était effroyable. On a arrêté dans la soirée et depuis deux jours un nombre considérable de voleurs qui s'étaient abattus sur ces ruines pour dévaliser les cadavres.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET (1).

Le 20 mai 1866, vers sept heures du soir, le comte Karadyoni et sa fille venaient d'entrer dans le grand salon du château de Bangor, où pénétrait, par les fenêtres largement ouvertes, la chaude lumière du soleil couchant. La jeune fille s'assit au piano, le vieillard s'enfonça dans un fauteuil ; puis les doigts d'Irène coururent un instant, légers et agiles, sur les touches d'ivoire, et elle entonna d'une voix sonore un chant patriotique, une vieille ballade qui célébrait la gloire de la Hongrie.

Elle chanta rapidement, avec un élan soutenu, les quelques strophes de ce poème primitif, pendant que le vieux magnat les murmurait tout bas, enflammé, lui aussi, par leur ardente poésie, et suivait le rythme d'un mouvement de tête.

Ensuite elle se tut, sa voix s'éteignit et sa main seule continua de courir sur le clavier. La tête

levée vers la fenêtre, animée, distraite, elle écoutait maintenant chanter en elle son enthousiaste jeunesse. Ses pensées se traduisaient sur sa physiologie par des changements incessants ; elles y passaient comme passe le souffle du vent d'automne qui courbe et relève tour à tour les feuilles agitées des grands chênes. Ses sentiments se succédaient sur son beau visage ; c'était une autre harmonie, plus discrète, que soutenaient vaguement les accords de ses doigts.

Son père ne la regardait pas et ne l'écoutait plus. Mais le silence du comte Karadyoni, s'il n'était pas moins fertile en pensées, semblait autrement triste et sombre. Son œil était fixé vers la terre et suivait machinalement les arabesques du tapis ; sa longue barbe tombait sur sa poitrine qui se soulevait de temps à autre sous un effort douloureux. Il semblait aux prises avec une étreinte continuelle et persistante, avec une souffrance cachée.

Comme la nature vaillante d'Irène ne s'abandonnait jamais longtemps à la rêverie, elle se leva bientôt et s'approcha de la fenêtre. Le soleil était superbe ; il empourprait l'horizon.

— Mon père, dit-elle, voulez-vous que nous montions à l'atour ce soir ? La plaine doit être magnifique ainsi éclairée... Je me sens tant d'amour pour ce beau pays !... J'aime tant le contempler près de vous !

— Volontiers, répondit le comte. Je n'éprouve plus comme toi un vif plaisir à revoir tous ces tableaux connus ; mais les souvenirs, même douloureux, ont un pouvoir auquel nous ne pouvons nous soustraire. Ils nous attirent, et nous les subissons.

Le vieillard et sa fille sortirent du salon. Ils traversèrent le vestibule. Irène prit dans un meuble une clef de forme bizarre, attachée à un ruban rouge, et ils se dirigèrent, en passant sur la terrasse, vers une vieille tour tapissée de lierre, qui était appuyée sur le château, mais sans communication intérieure. Cette tour remontait aux temps les plus reculés ; sa construction se perdait dans les origines du peuple hongrois. Elle avait vu les grandeurs du royaume, elle avait abrité la race glorieuse des ancêtres de Karadyoni, et le comte l'entourait d'un respect religieux. Personne n'y pénétrait sans lui.

Irène enfonça dans la serrure la vieille clef armoriée, ouvrit la porte et suivit son père dans l'escalier de pierre qui montait en tournant. Il faisait sombre derrière ces murailles, il y régnait un mystère qui plaisait à l'esprit de la jeune fille. Arrivé au premier étage, Karadyoni souleva une portière et pénétra dans une salle ronde, meublée avec luxe, et éclairée par les vitraux de mille couleurs dans lesquels le soleil se jouait en roi. On déposait dans cette salle les trophées

d'armes des Karadyoni. Sur des tapis orientaux, sur des coussins turcs qui rappelaient des victoires, étaient jetés des poignards, des sabres recourbés, des lambeaux d'étendards, des étoffes de pourpre et d'or, souvent maculées de taches de sang. Le long des murs étaient suspendues des armures entières de chevalier, les unes lourdes, pesantes, en fer massif, les autres plus élégantes, plus raffinées. Au milieu, dans un cadre d'or, étincelait en lettres brillantes la longue généalogie des Karadyoni.

Irène n'aurait jamais dans la tour sans émotion. C'était là que, toute petite, son père l'avait amenée pour lui parler de la Hongrie, pour lui apprendre de quelle race elle était sortie. Elle avait toujours eu une haute conscience de la mission sociale des grands.

Mais la visite de cette salle n'était point, pour ce soir, le but qu'elle s'était proposé. Elle reprit le chemin de l'escalier et le comte la suivit. Le silence de la vieille tour n'était troublé que par le bruit de leurs pas. Au second étage, il y avait une ancienne salle des gardes, complètement dégarinée, et dont les colonnes soutenaient tristement la voûte. Il ne restait tout autour que des bancs de bois et un poêle de forme antique. Au faite de la tour était un appartement plus bas, qui avait servi autrefois de magasin de munitions et dans lequel roulaient encore quelques balles

(1) Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

LE NOMBRE DES MORTS

Hier matin, le nombre des morts s'élevait à 78, dont 4 décédés à la suite de leurs blessures.

Sur ce chiffre, il y a 32 hommes et 46 femmes.

66 morts ont été reconnus (26 hommes et 37 femmes).

RÉCITS DE DEUX SÉNATEURS

Devant un groupe de ses collègues, M. Gouin, banquier à Tours et sénateur inamovible, a raconté samedi qu'il assistait avec sa famille dans une première loge, le soir de l'incendie, à la représentation de l'Opéra-Comique.

« Dès que je vis se produire, dit-il, un certain désarroi parmi les choristes, à la vue des flammèches qui s'échappaient des frises, je sortis avec les personnes qui m'accompagnaient, pressentant un malheur. Dans la salle, l'alarme se répandait. Je sortis avec ma famille en longeant les couloirs et, arrivé près du foyer, je rencontrai une spectatrice d'un embonpoint proéminent qui, essouffée, réclamait son châte avant de sortir. Je descendis avec ma famille par le grand escalier et, arrivés dans le vestibule du rez-de-chaussée, nous aperçûmes les contrôleurs qui s'efforçaient de rassurer le public inquiet :

« — Ce ne sera rien, disaient-ils, ne vous effrayez pas. »

M. Gouin, étant parvenu sur la place Boieldieu, ne remarqua rien d'anormal. Quelques panaches de fumée flottant au-dessus de la coupole, et c'est tout. Mais quand M. Gouin se fut éloigné et qu'accompagné des siens il fut entraîné par la foule qui grossissait sur le boulevard des Italiens, il vit s'élever, s'échapper du faite du théâtre un énorme tourbillon de flammes et de fumée.

M. Guibourd, sénateur de la Loire-Inférieure, s'est échappé dans des circonstances particulièrement tragiques de l'Opéra-Comique.

Il assistait ce soir-là à la représentation de *Mignon*, en compagnie de sa femme et de sa fille, à côté de M. Le Cour, député de la Loire-Inférieure, de M^{me} Le Cour et de sa belle-sœur.

Quelques secondes avant que l'acteur Taskin eût donné l'alarme, M^{me} Lecour, ayant vu tomber sur la scène quelques étincelles, se leva tout d'un coup et dit à son mari : « Sortons vite, je suis indisposée. »

Sur le moment, personne ne fit attention à cette sortie, pas même la famille Guibourd.

M. et M^{me} Le Cour étaient à peine rendus au vestiaire qu'un tumulte effroyable se produisit ; de tous les couloirs débouchait une foule énorme, affolée, criant et se bousculant. La famille Guibourd sortait en ce moment.

Comme il allait quitter la salle, M. Guibourd aperçut une femme qui venait de s'évanouir.

Courir à elle, la prendre dans ses bras et la porter dehors fut pour l'honorable sénateur l'affaire d'un instant.

M. Guibourd se dirigea avec son fardeau

vers la véranda, où il trouva sa famille et beaucoup de dames qui s'étaient dirigées à cette place. Tout ce monde appelait au secours d'une voix désespérée.

La foule cria alors à M. Guibourd d'attendre quelques instants, que les secours allaient arriver et que tous seraient sauvés.

Un pompier apporta une échelle : elle était trop courte.

Pendant ce temps, M. Guibourd constata avec stupéfaction que sa femme n'était plus là. Dans l'affolement, M^{me} Guibourd était rentrée dans la salle, où son mari la retrouva et l'entraîna de force sous la véranda.

Une corde fut alors jetée, à l'aide de laquelle M. Guibourd put sauver sa femme, sa fille et d'autres personnes à demi-mortes de frayeur.

Quand il n'y eut plus personne à descendre, il se laissa glisser le long de la corde et, quelques secondes après, il rejoignit sa famille dans un café voisin, où des soins intelligents étaient prodigués à toutes les personnes qui s'y étaient réfugiées.

Ce fut alors un spectacle véritablement émouvant. Tout ce monde, heureux d'avoir échappé à une mort certaine, s'embrassait, et parents, amis, inconnus, se jetaient dans les bras les uns des autres en pleurant de joie.

M. Georges de Miré, capitaine de dragons, était, avec son père, sa femme et sa belle-sœur, M^{me} de Saage, à l'Opéra-Comique. Quoique blessé, il parvint à sauver sa femme et la fit transporter rue Duphot, à l'hôtel où il est descendu en famille.

Etonné de ne point y voir son père et sa belle-sœur, il retourna à l'Opéra-Comique, passa la nuit autour du théâtre sans pouvoir les retrouver, et il les avait pourtant vus sortir avec lui. Il revint atterré rue Duphot.

Il les a reconnus jeudi soir, vers six heures, parmi les vingt-huit morts étendus sur le parquet de la Morgue, établie à la mairie Drouot.

LA FAMILLE LANGEREAU

La mise en bière de M^{me}, M^{lle} et M. Langereau, de Tours, a eu lieu vendredi matin à dix heures, à l'Hôtel Dieu, en présence de M. Roy, père de M^{me} Langereau.

Il s'est produit à ce moment une scène déchirante. L'infortuné vieillard n'a pas voulu se séparer des cadavres sur lesquels il s'était jeté sans qu'on lui permit d'enlever des cheveux de sa fille et de sa petite-fille. Le directeur de l'Hôtel-Dieu n'a pu lui refuser cette suprême consolation.

LES OBSÈQUES DES VICTIMES

Hier matin ont eu lieu à Notre-Dame, aux frais de l'Etat, les obsèques solennelles de 33 des victimes de l'incendie, dont 40 appartenant au personnel de l'Opéra-Comique.

D'un bout à l'autre de la nef, la métropole est tendue de noir et dans le transept, encadré par de nombreuses torchères et des lustres, on a placé les supports qui tout à l'heure recevront les corps des malheureuses victimes de l'Opéra-Comique.

En tête du cortège, qui de l'Hôtel-Dieu se rend à la cathédrale, nous apercevons les

dix cercueils des artistes ou des employés de l'Opéra-Comique, dont les familles ont autorisé l'inhumation commune.

Viennent ensuite les corbillards qui transportent les restes mortels des victimes demeurées inconnues.

Toutes les voitures funèbres sont entourées de parents, d'amis ou de fonctionnaires. Citer tous les noms serait impossible. A côté des préfets de la Seine et de police ; de délégations de la Municipalité parisienne ; de la Chambre et du Sénat ; de députations des sapeurs-pompiers et des différents corps de police, s'avance une foule considérable où l'on remarque les personnalités les plus connues du monde artistique et littéraire.

Une foule innombrable occupe le marché aux fleurs, le parvis Notre-Dame, les quais et les rues avoisinantes.

Une large draperie noire, surmontée de palmes, voile la façade de l'église.

A l'intérieur, des places sont réservées dans la nef aux différents corps publics, et tandis que l'orgue se fait entendre et emplit le vaisseau de ses accords funèbres, le clergé vient processionnellement faire la levée des corps.

La messe commence alors. Tous les choristes de l'Opéra-Comique, auxquels se sont joints leurs camarades de l'Opéra, accompagnent les artistes. Talazac chante avec une émotion bien concevable le *Pie Jesu*.

A la fin de la messe, M. l'abbé Bergès, archiprêtre de Notre-Dame est monté en chaire et au nom de S. G. l'archevêque de Paris a donné lecture de sa lettre pastorale écrite par M^{re} Richard.

Monsieur l'archiprêtre, Je ne puis demeurer étranger à la funèbre cérémonie qui va réunir la foule sous les voûtes de Notre-Dame.

Depuis le funèbre accident qui m'a si vivement ému, j'ai souvent prié pour les victimes, et je suis gré à l'administration de nous avoir demandé le service religieux.

En la faisant elle a répondu au sentiment du peuple de Paris qui s'est toujours montré si fidèle au culte des morts.

Dans les événements douloureux, dans les catastrophes, toujours, en effet, nous sentons le besoin de nous élever vers Dieu.

La mort cruelle et imprévue est une leçon qu'on ne saurait trop méditer et qui vient douloureusement confirmer cette parole du Maître :

« Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour, ni l'heure. »

Dans la vie ordinaire, nous nous laissons, malheureusement, aller aux plaisirs mondains et mêmes coupables, en oubliant trop que Dieu peut à chaque instant nous rappeler.

Dans ces heures imprévues, subitement en présence de l'éternité, l'âme s'élève vers son créateur et pousse ce cri de pardon et d'humiliation : « Oh ! mon Dieu ! » et Dieu y répond par des grâces sans nombre.

Espérons qu'à l'instant fatal, le souvenir du baptême et de la première communion a ramené dans le sein de Dieu ceux que la mort venait surprendre.

Je prie donc dans mon oratoire particulier pour les morts, et comme les souffrants sont dignes, eux aussi, de toute notre sollicitude, je mets à votre disposition mille francs pour les secourir.

Enquêrez-vous donc de l'état des blessés à l'Hôtel-Dieu et venez-leur en aide sans retard.

Après de la foule qui s'empressera à Notre-Dame, soyez aussi l'interprète de son archevêque.

En mon nom, je vous prie de bénir les familles en deuil en m'associant à leurs larmes et à leurs prières.

Signé : FRANÇOIS.

Enfin, après l'absoute, chacun défile en jetant l'eau bénite sur les cercueils.

De Notre-Dame, à l'exception de M^{lle} Gillet, dont le corps est porté au cimetière des Batignolles, toutes les victimes sont conduites au cimetière de Pantin.

Bien des fois nous avons assisté à des cérémonies funèbres, mais jamais il ne nous a été donné d'être témoin d'un service plus triste, plus émouvant, que celui d'où nous sortons.

Comme toujours, l'église est la suprême consolatrice, et en pensant à tous les malheureux dont nous déplorons le trépas, nous avons eu du moins la consolation de formuler pour eux une prière.

M. Édouard Bocher a versé entre les mains de M. Carvalho, au nom de Monsieur le Comte de Paris, une somme de 40,000 francs destinée aux victimes de la catastrophe de l'Opéra-Comique.

A ce sujet, la *Nation*, journal radical, comme on sait, publie cette note :

« Plusieurs journaux annoncent que Monsieur le Comte de Paris a versé dix mille francs en faveur des victimes de l'Opéra-Comique.

» Nos confrères se trompent sans doute. C'est M. Grévy, président de la République, qui, en présence de cette calamité publique, n'a pas dû hésiter à apporter son obole.

On sait qu'en temps de calamité, M. Grévy se contente de donner ses regrets aux malheureux. Il n'y avait rien dans la catastrophe de l'Opéra-Comique qui pût le faire sortir de ses habitudes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale se fera entendre dans le Square dimanche prochain 5 juin, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme.

1. Les Marins du Bourget, allegro. PETIT.
2. Overture des Dragons de Villars. MAILLART.
3. La Kermesse des solistes, air varié. MULLOT.
4. Medjé, grande valse. DASSONVILLE.
5. Le Voyage en Chine, fantaisie. BAZIN.
6. La Malle des Indes, galop. BLÉGER.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Hier matin, après un brouillard assez épais, le ciel, au midi, s'est chargé de gros nuages d'un noir très prononcé. Bientôt quelques éclairs ont brillé au milieu d'une ondée d'orage, et un coup de tonnerre a retenti.

Le fluide a tombé, commune de Villebernier, sur la ferme du Paly, appartenant à M. Corbineau, conseiller municipal, et a enlevé un petit échalot de tuffeau au pignon de la maison, sans faire plus de dégâts. Mais la commotion a été très violente ; tout le bâtiment a été ébranlé. M^{me} Corbineau a vu l'intérieur de son écurie illuminé d'un globe de feu ; ses bestiaux ont été projetés de côté comme sous l'impulsion de l'arrêt subit d'un train. Il n'y a eu aucun autre incident.

La pluie n'a pas cessé jusqu'à 40 heures environ, à la grande satisfaction des cultivateurs.

Ce matin, le brouillard a été encore plus intense qu'hier.

La température s'est considérablement élevée depuis deux jours.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Mardi 31 mai. — Clôture du mois de Marie et ouverture du mois du Sacré-Cœur de Jésus.

Le soir, à 8 heures : complies, cantiques, sermon prêché par le R. P. Troin, missionnaire au diocèse de La Rochelle, — salut solennel, illumination de la chapelle et de l'autel de la Sainte Vierge.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Section de Neuville à Bressuire. — Le ministre des travaux publics a autorisé l'administration des chemins de fer de l'Etat à ouvrir à l'exploitation, le dimanche 5 juin 1887, la section de la ligne de Neuville à

(A suivre.)

égérées, quelques sacs de plomb, quelques poudrières éventrées.

Enfin le comte et sa fille débouchèrent sur la plate-forme, sur la terrasse crénelée, et la plaine immense s'offrit à leurs yeux. L'air, toujours vif à ces hauteurs, fouettait le visage d'Irène, auquel monta une rougeur subite :

— Eljen ! Eljen ! cria-t-elle, comme si ce vival hongrois, qui sort naturellement d'une bouche magyare, eût été le seul capable d'exprimer le sentiment qui l'agitait.

Karadyeni sourit :

— Que de fois, dit-il, ce cri patriotique a retenti dans cette plaine ! Que de fois il est monté jusqu'au sommet de cette tour !

Puis, après un silence :

— C'était quand le Hongrie était grande et glorieuse !... quand on pouvait encore espérer pour elle un heureux avenir !

Irène s'appuya sur l'épaule de son père ; elle mit une caresse dans son regard et dans sa voix :

— Pourquoi toujours parler ainsi ? dit-elle. Notre pays a beaucoup souffert ; il traverse de grandes épreuves. Mais, vous le verrez, il se relèvera.

— Heureuse enfant ! j'ai pensé comme toi !... Mais le vent glacé des illusions a depuis longtemps passé sur mes espérances !

Ils se turent tous deux, regardant au loin, et

suivant chacun les courants de leurs pensées.

Parfois, des lèvres du vieillard, s'échappait un murmure : « Pauvre patrie ! pauvre Hongrie !... » Mais Irène ne l'entendait plus. Perdue dans sa contemplation, elle dévorait du regard l'immensité qui l'entourait, et son front où voltigeaient les bandeaux de ses cheveux noirs, tantôt s'inclinait vers la terre, tantôt s'élevait vers les nuages sous les coups d'aile de sa pensée.

Tout à coup les sons d'un cor de chasse retentirent dans le lointain ; une émotion passa sur les traits d'Irène. Elle fit quelques pas sur la plate-forme. Son corps s'inclinait en avant, du côté d'où partait la fanfare, et sa tête, à demi penchée dans l'espace, recueillait avec avidité ces notes éclatantes qui montaient jusqu'à elle.

A cette longue distance, la sonnerie ne parvenait pas avec régularité : tantôt elle était vibrante et frémissait aux oreilles, tantôt elle semblait s'éteindre et mourir dans le lointain.

— Qui donc sonne ainsi ? demanda le comte.

Irène se troubla et répondit en rougissant :

— C'est sans doute André Diény ; il se promène souvent le soir, en jouant du cor, dans les bois qui avoisinent sa demeure.

— J'aime beaucoup ce jeune homme, ton ami d'enfance, dit le comte sans s'apercevoir de l'agitation d'Irène ; il est de petite noblesse ; mais il sonne, il chasse et se bat comme un vrai Hon-

grois... Tu n'as pas vu aujourd'hui sa charmante sœur Elisabeth ?

— Non, mon père, répondit-elle en s'efforçant de paraître calme, mais si vous le voulez bien, j'irai demain matin à Diény.

— Volontiers, mon enfant. Le vieux Kouski l'accompagnera.

Puis, changeant de sujet, comme un homme qui n'attache aucune importance à ce qu'il vient de dire, le comte ajouta :

— La soirée est transparente. Vois-tu l'Albe royale, et là-bas, les collines de Buda ?

Et son doigt allongé désignait à sa fille le Danube aux eaux profondes qui courait à l'horizon.

Mais Irène, tout entière à une autre et plus chère pensée, ne suivait qu'avec distraction l'idée du vieillard. Si, par déférence, ses yeux regardaient la ligne indiquée par son père, son oreille et toutes les facultés de son âme étaient tendues vers une autre impression.

Enfin le cor se tut ; les dernières notes de la fanfare vinrent voltiger comme un adieu dans l'air qui enveloppait la jeune fille. Elle eut un soupir de regret, et devint plus attentive au paysage qui se déroulait devant elle.

Bressuire comprise entre Parthenay et Bressuire.

Cette section de ligne a une longueur de 31,255^m 56, non compris 4,080^m 70, empruntés à la ligne de Niort à Montreuil-Bellay (réseau de l'Etat) et 4,344^m 35, empruntés à celle de la Possonnière à Niort (même réseau).

Indépendamment des deux gares extrêmes, la nouvelle ligne comprend les stations suivantes :

Fénéry, Clessé, la Chapelle-Saint-Laurent.

Les journaux de dimanche nous ont appris la mort de M. Thoinnet de la Turmelière, député de la Loire-Inférieure pour l'arrondissement d'Ancenis.

Sa bonté et son caractère serviable étaient reconnus par tous. Il mettait son expérience, son savoir, sa bourse et sa personne à la disposition de tous ceux qui s'adressaient à lui, à quelque parti qu'appartint le solliciteur. Cette perte sera vivement ressentie par tout le parti conservateur dans le bas Anjou et la Loire-Inférieure.

Publications de mariage.

Victor Scipion, plâtrier, et Anne-Marie Ménard, lingère, tous deux de Saumur.

Pierre Grollé, boulanger, de Saumur, et Marguerite Martin, couturière, de Gennes.

Sans elles point de santé

La Gildardière (Maine-et-Loire). Je vous remercie de vos bonnes Pilules suisses qui sont si précieuses pour la santé; veuillez m'en envoyer encore une boîte à 1 fr. 50, car, sans elles, point de santé chez moi! Je vous autorise à publier cette lettre si vous voulez. Eugène Piron, A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Signature légalisée.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 38, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures, Lavis, Serres, Gravures en Couleurs, etc.

Payable CINQ FRANCS par mois. ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Primeurs. — On a mis en vente aujourd'hui, à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, — des Pommes de terre nouvelles à 0 fr. 25 c. le 1/2 kilo, provenant des terrains sablonneux de l'île de Noirmoutier.

BAINS DE MER

Pouliguen, Pornichet, Pornic et Saint-Brevin

(Loire-Inférieure). Terrains à vendre par lots. — Châlets à vendre ou à louer. S'adresser à M. F. Aubay, architecte-paysagiste, à Nantes, 2, rue de la Fosse.

HERNIES



Nouveau Bandage Contention

SANS RESSORT Sans gêne.

Pression à volonté.

Le MÉDECIN-INVENTEUR spécialiste sera de passage : à SAUMUR, hôtel de Londres, le lundi 6 juin; à TOURS, hôtel du Faisan, le dimanche 5 juin; à BRESSUIRE, hôtel de France, le 7 juin.

PARIS, 2, rue des Lions, du 24 au 30 de chaque mois.

Marché de Saumur du 28 Mai 1887

Table with 2 columns: Item and Price. Items include Blé semence, Blé nouveau, Froment, Halle moyenne, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, Colza, Chenevis, Farine, Huile de noix, Graine de trèfle, Luzerne, de lin, Foin, Luzerne, Paille, Amandes, Cire jaune, Chanvres, etc.

PALAIS-ROYAL

Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

Maroquinerie fine et ordinaire.

Bois sculpté, articles suisses.

Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.

Peignes riches et ordinaires.

Articles de fumeurs, cuir et métal.

Lunettes et pince-nez, étuis.

Eventails et écrans.

Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean

SAUMUR.



La seule qui réussit, sans lui rien adjoindre, les décolorations anciennes ou récentes. Prix : 5 fr. le flacon.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^o BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 42, et de M^o ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE

Aux enchères publiques, Sur conversion de saisie, DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de Verrie et de Chenesthutte-les-Tuffeaux.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 26 juin 1887, à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M^o ROULLEAU, notaire à Fontevault.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le trente-un mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et mentionné aux hypothèques, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de Bousquet, huissier à Saumur, en date du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et transcrit ; Et au requête, poursuites et diligences de M. Pierre-Julien Réveille-Légué, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Poitiers, Saisissant, ayant pour avoué M^o BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 12, rue Cendrière ;

En présence ou lui dûment appelé de : M. Emile Moreau fils, propriétaire, demeurant à la Tour-de-Ménive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Partie saisie, ayant aussi pour avoué M^o BEAUREPAIRE,

Il sera procédé, le dimanche vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M^o ROULLEAU, notaire à Fontevault, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix suivants, fixés par le jugement sus-énoncé.

DÉSIGNATION

§ I. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

1^{er} Lor.

La maison d'habitation et ses dépendances, situées à la Tour-de-Ménive, venant de M. Bouton, comprenant chambres basses et chambres hautes, écuries, toit-hangar, cave, cour, puits et vigne, le tout d'un tenant, d'une contenance de quatre-vingt-cinq ares soixante-sept centiares, compris au plan cadastral sous les n^{os} 136, 137, 138, 139 et 139 bis de la section F, joignant au nord

l'article trois, ci-après, au levant et au couchant le même article trois, au midi le chemin.

2^e Lor.

Les bâtiments appelés la Ferme-du-Château, situés à la Tour-de-Ménive, comprenant les chambres d'habitation, écuries, grange, toits, cour et terrain au devant, le tout d'une contenance de quinze ares quatorze centiares, compris au plan cadastral sous les n^{os} 143, 146, 147 de la section F, joignant au nord et au couchant l'article trois ci-après, au levant M^o de Neuville, au midi le chemin.

3^e Lor.

Neuf hectares deux ares quarante-sept centiares de terre, nommés la pièce de la Fosse-Gilbert, compris sous portion du n^o 162 de la section F, formant une portion de cette pièce à prendre vers couchant, joignant de ce côté Laigle, Plantin et Chotoppin, au levant la portion comprise au premier lot du tirage au sort, attribuée à M^o de Neuville, au nord M. de Montlaure, au midi les articles précédents et le chemin, plus les bâtiments construits sur cette terre.

Ces trois lots forment un ensemble contenant dix hectares trois ares vingt-huit centiares.

Ils seront mis en vente en deux parties :

La première partie comprendra :

1. Le premier lot, contenant quatre-vingt-cinq ares soixante-sept centiares, section F, n^{os} 136, 137, 138, 139, 139 bis.

Mise à prix : trois mille francs.

2. Et environ cinq hectares à prendre au midi et au couchant dans le troisième lot.

Mise à prix : six mille cent francs.

Cette portion au couchant du troisième lot, sera déterminée par une ligne droite partant du chemin à six mètres au levant de la maison du premier lot et à cinquante-quatre mètres vingt centimètres de l'angle ouest du mur du clos de la Tour pour se diriger vers nord jusqu'à la rencontre d'une autre ligne droite partant du cinquième lot ci-après, n^o 177 du cadastre, et de l'angle de la propriété de Montlaure, de façon que le point de jonction de ces lignes soit à cinquante-huit mètres du mur du clos de la Tour.

Total de la mise à prix de cette première partie : neuf mille cent francs.

La deuxième partie comprendra :

1. Le deuxième lot, contenant quinze ares quatorze centiares ;

2. Et le surplus au nord et au levant du troisième lot, contenant quatre hectares deux ares quarante-sept centiares.

Mise à prix : six mille huit cents francs.

Total des mises à prix de ces trois lots : quinze mille neuf cents francs.

4^e Lor.

Soixante-cinq ares cinquante-un centiares de taillis, situés au Bois-Musset, compris au plan cadastral sous le n^o 168 de la section F, joignant au nord le chemin, au levant M. de Montlaure, au midi le troisième lot.

Mise à prix : six cents francs.

5^e Lor.

Quarante-deux ares de vigne, situés au Grand-Tranché, compris au plan cadastral sous le n^o 177 de la section F, joignant au nord et au cou-

chant M. de Montlaure, au levant l'article trois ci-dessus, au midi Vrain.

Mise à prix, quatre cent vingt francs.

6^e Lor.

Deux hectares quarante-sept ares quarante-neuf centiares de terre et vigne, situés au Rogeron, compris au plan cadastral sous les n^{os} 134 et 135 de la section F, joignant au nord, au levant et au midi des chemins, au couchant l'article 26 ci-après.

Ce lot sera subdivisé en deux parties égales par une ligne droite du levant au couchant.

La subdivision au midi fera et entretiendra à ses frais une rigole d'écoulement, afin d'évacuer les eaux d'ancien clos.

La première division au nord contenant un hectare vingt-trois ares soixante-quinze centiares.

Mise à prix quatorze cent cinquante francs.

Et la seconde au midi, de un hectare vingt-trois ares soixante quatorze centiares.

Mise à prix, quatorze cent cinquante francs.

Total de la mise à prix, deux mille neuf cents francs.

7^e Lor.

Soixante et un ares vingt-six centiares de terre inculte, situés aux Plantes, compris au plan cadastral sous le n^o 101 de la section F, joignant au nord Depain, au levant l'article 9 ci-dessous, n^o 115 du cadastre, Plantin et autres, au midi l'article 12 ci-après, au couchant Plantin et l'article 8 ci-après.

Mise à prix, sept cents francs.

8^e Lor.

Sept ares vingt centiares de terre inculte aux Plantes, compris au plan cadastral sous le n^o 111 de la section F, joignant au nord Depain, au midi l'article 12 ci-après, au couchant Plantin, au levant l'article 7 ci-dessus.

Mise à prix, cinquante-cinq francs.

9^e Lor.

Quarante-quatre ares quatre-vingt centiares de terre, aux Plantes, n^o 115, section F, joignant au nord Audineau, au midi Effray, au couchant l'article 7 ci-dessus.

Mise à prix cinq cents francs.

10^e Lor.

Cinquante-cinq ares de vigne, inculte au clos du Buisson, compris au plan cadastral sous les n^{os} 106, 107 et 133 bis de la section F, joignant au nord Depain, au levant Laigle et l'article ci-après, au midi le chemin, au couchant la veuve Brazille.

Mise à prix trois cents francs.

11^e Lor.

Quatre-vingt-dix-neuf ares soixante-dix centiares de vigne, situés au clos Buisson, compris au plan cadastral sous le n^o 132 de la section F, joignant au nord Laigle, au levant l'article ci-après et Tessier, au midi le chemin, au couchant l'article ci-dessus.

Mise à prix, huit cents francs.

12^e Lor.

Soixante-onze ares vingt-huit centiares de vigne inculte, situés aux Plantes, compris au plan cadastral sous le n^o 130 de la section F, joignant au nord le 7^e lot, n^o 101 du cadastre, au levant Effray, au midi le chemin et Tessier, au couchant l'article onze.

Mise à prix, huit cents francs.

13^e Lor.

Huit ares quatre-vingt centiares de vigne, situés aux Plantes, compris au plan cadastral sous le n^o 80 section E, joignant au nord Taveau, au levant Audineau, au midi le chemin, au couchant Laigle.

Mise à prix, soixante-dix francs.

14^e Lor.

Deux hectares douze ares quarante-sept centiares de terre, friche et rangées, situés à l'Aume, compris au plan cadastral sous le n^o 102, section E, joignant au nord l'article 20 ci-après. M. de Montlaure, et Corbineau, au levant Laigle, au midi le chemin, au couchant l'article ci-après, Soyier et Audineau.

Mise à prix, deux mille francs.

15^e Lor.

Cinquante-neuf ares trente-six centiares de terre, situés à l'Aume, compris au plan cadastral sous le n^o 103 de la section E, joignant au nord Corbineau, au levant l'article ci-dessus, au midi l'article 16 ci-après et Audineau, au couchant l'article 18 et Perdriau.

Mise à prix, cinq cents francs.

16^e Lor.

Soixante-seize ares soixante-seize centiares de terre, situés à l'Aume, compris au plan cadastral sous le n^o 108, section E, joignant au nord l'article ci-dessus, au levant Audineau, au midi le chemin, au couchant Corbineau et Plantin.

Mise à prix, huit cents francs.

17^e Lor.

Vingt-trois ares trente-sept centiares de terre, situés aux Féodais ou l'Aume, compris au plan cadastral sous le n^o 115 de la section E, joignant au nord l'article 18, au levant Soyier, au midi le chemin, au couchant Bruneau.

Mise à prix, cent quarante francs.

18^e Lor.

Soixante-cinq ares dix centiares de vigne inculte, situés aux Féodais, compris au plan cadastral sous le n^o 137, section E, joignant au nord Perdriau, au levant l'article 15 et Plantin, au midi l'article 17, Soyier et autres, au couchant Beauvais.

Mise à prix, quatre cents francs.

19^e Lor.

Dix ares soixante-sept centiares de terre, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le n^o 101 section E, joignant au nord l'article 21 et Foucault, au levant l'article 14 et Vrain, au midi et au couchant Corbineau.

Mise à prix, quatre-vingts francs.

20^e Lor.

Un hectare vingt-neuf ares quatre-vingt-trois centiares de terre, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le n^o 89, section E, joignant au nord un chemin, au midi le n^o 102 (14^e lot), au levant le 14^e lot et Vrain, au couchant Corbineau.

Mise à prix, neuf cent cinquante francs.

21^e Lor.

Vingt-six ares cinquante-six centiares de friche, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le n^o 92, section E, joignant au nord la route, au levant Foucault, au midi l'article 19, au couchant l'article 24 et Vrain.

Mise à prix, cent quatre-vingt francs.

22^e Lor.

Trente-quatre ares soixante-huit centiares de friche, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le n^o 94, section E, joignant au nord la route, au levant Vrain, au midi les articles 21 et 24, au couchant Laigle.

Mise à prix, deux cent vingt-cinq francs.

23^e Lor.

Dix-sept ares quarante centiares de terre, friche, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le n^o 96, section E, joignant au nord la route, au levant Laigle, au midi l'article ci-après, au couchant Corbineau.

Mise à prix, cent francs.

24^e Lor.

Cinquante ares soixante-seize centiares de terre, friche, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le n^o 99, section E, joignant au nord l'article 23 ci-dessus, Laigle et autres, au levant l'article 21, au midi Foucault, au couchant Soyier, Papot et autres.

Mise à prix, trois cent soixante francs.

25^e Lor.

Trente ares de vigne inculte, situés à Franche-Dime, compris au plan cadastral sous le n^o 159 de la section E, joignant au nord veuve Brazile, au levant Perdriau, au midi Courturier, au couchant Foucault.

Mise à prix, cent quatre-vingt francs.

26^e Lor.

Sept hectares soixante-dix-sept ares trente-six centiares de terre, friche et étang, situés au Vieux-Clos ou le Giraudeau, formant la moitié du morceau partagé avec le quatrième lot, du tirage au sort attribué à M^o de la Loge d'Ausson, à prendre cette moitié vers levant, joignant de ce côté l'article 6 et le chemin, au nord et au midi des chemins, au couchant l'autre moitié comprise audit quatrième lot. Cette moitié est comprise au plan cadastral sous les n^{os} 248, 249, 252 bis et portion de 252 F de la section F.

Ce lot sera subdivisé en quatre parties égales par deux lignes droites, l'une du levant au couchant et l'autre du nord au midi.

La moitié au nord formera deux parcelles qui seront séparées des deux du midi par un fossé qui sera fait et entretenu à frais communs.

La première subdivision au nord et au levant de un hectare quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares. Mise à prix mille huit cent cinquante francs.

La deuxième au nord et au couchant de un hectare quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares. Mise à prix, mille cent soixante-quinze francs.

La troisième au midi et au levant de un hectare quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares. Mise à prix, deux mille sept cent cinquante francs.

La quatrième au midi et au couchant de un hectare quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares. Mise à prix, deux mille deux cent vingt-cinq francs.

Mise à prix totale, huit mille francs.

27^e Lor.

Trente-deux ares vingt-cinq centiares de taillis, situés aux Morlets ou le Carrefour-du-Jeard, compris au plan

cadastre n° 360, section F, joignant au nord le chemin et Colonnier, au levant M. Ménard, au midi et au couchant des chemins.

Mise à prix, trois cents francs.

28° Lor.

Un hectare trente-six ares quinze centiares de brandes, situés aux Morlets, compris au plan cadastral sous les n° 323, 323 bis, section F, joignant au nord Gauffreleau, et des autres parties des chemins.

Mise à prix, trois cent vingt-cinq francs.

29° Lor.

Deux hectares vingt-cinq ares quatre-vingt-cinq centiares de pré, situés dans la prairie de Nonne et la Saulaie-Piron, compris au plan cadastral sous les n° 81, 82, 83, 84, 85, 86 et 122, section A, joignant au nord M^{me} de la Fregollière, au levant M^{me} Duhour, au midi M^{me} Duhour, et autres, au couchant M. Godet. Dans ce pré seront compris les boires y attachées.

Mise à prix, cinq mille quatre cents francs.

§ II. — Commune de Verrie

30° Lor.

Seize hectares deux ares quatre-vingt-neuf centiares de taillis, situés aux Morlets, compris au plan cadastral sous les n° 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, section B, joignant de toutes parts des chemins.

Il est expliqué, que la coupe de ce bois est réservée pour être exploitée en l'hiver 1887 à 1888, et ne fera point partie de la vente.

Mise à prix, treize mille francs.

Ce lot sera subdivisé en cinq parties.

La première subdivision comprendra les n° 6 et 7 du cadastre contenant quatre hectares vingt-cinq ares soixante-sept centiares.

Sur la mise à prix de trois mille quatre cents francs.

La deuxième subdivision comprendra les n° 8 et 9 du cadastre, contenant deux hectares quatre-vingt-cinq ares quatre centiares.

Sur la mise à prix de deux mille quatre cents francs.

La troisième subdivision comprendra le tiers au levant des n° 10, 11, 12 et 13, soit une superficie de deux hectares quatre-vingt-quatorze ares six centiares.

Sur la mise à prix de deux mille quatre cents francs.

La quatrième subdivision comprendra le tiers au milieu des mêmes n° 10, 11, 12 et 13 du cadastre, contenant deux hectares quatre-vingt-quatorze ares six centiares.

Sur la mise à prix de deux mille quatre cents francs.

Et la cinquième subdivision comprendra le tiers au couchant de la contenance des susdits n° du cadastre; le n° 13 tout entier, sera compris en cette même subdivision, contenant deux hectares quatre-vingt-quatorze ares six centiares.

Sur la mise à prix, de deux mille quatre cents francs.

31° Lor.

Deux hectares cinquante-quatre ares soixante-deux centiares de taillis situés aux Bois-Morlets, à prendre vers nord dans les n° 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du cadastre de la section B, et sur la contenance de quatre hectares soixante-quatorze ares dix-neuf centiares, le surplus ayant servi à compléter le prélèvement de M. Moreau-Barrier père; la totalité de cette parcelle, joint au nord, au midi et au couchant des chemins, au levant Fournier, contenant deux hectares cinquante-quatre ares soixante-deux centiares.

Mise à prix, deux mille francs.

32° Lor.

Dix hectares soixante-huit ares trente-quatre centiares de taillis, situés aux Bois-Morlets, compris au plan cadastral sous les n° 3, 4 et 5 de la section B, joignant au nord Gauffreleau, au levant le chemin, au midi l'article 30 ci-devant et au couchant M^{me} de la Loge d'Ausson et M. Charbonneau.

Ce lot sera subdivisé du levant au couchant en trois parties égales.

La première subdivision au midi comprendra trois hectares cinquante-six ares onze centiares.

Sur la mise à prix, de deux mille sept cent trente-cinq francs.

La deuxième subdivision au milieu contenant trois hectares cinquante-six ares onze centiares.

Sur la mise à prix, de deux mille sept cent trente-cinq francs.

Et la troisième subdivision au nord contenant trois hectares, cinquante-six ares douze centiares.

Sur la mise à prix, de deux mille

sept cent trente-cinq francs.

Mise à prix totale de ce lot, huit mille deux cents francs.

33° Lor.

Deux ares quatre-vingt centiares de taillis situés au Bois-de-Mains, compris au plan cadastral sous le n° 117 de la section B, joignant au couchant un chemin contenant deux ares quatre-vingt centiares.

Mise à prix, dix francs.

§ III. — Commune de Chenehutteles-Tuffeaux

34° Lor.

Deux hectares soixante-seize ares de taillis, situés aux Chênes-Sapins, compris au plan cadastral sous les n° 569, 569 bis et 640, section B, joignant au nord les représentants Menet, au levant Effray, au midi M^{me} de Neuville, au couchant le chemin.

Mise à prix, quinze cents francs.

35° Lor.

Quatre hectares cinquante-six ares de taillis, situés au Cazon, traversés par un chemin, compris au plan cadastral sous les n° 587 et 637, section B, joignant au nord Effray, au levant Cotelle et le chemin, au midi et au couchant Beaumont et Jamin.

Ce lot sera subdivisé du midi au nord en deux parties :

La première subdivision comprenant le n° 637 du cadastre sera prise au couchant, joignant Beaumont et Jamin et aura une contenance de un hectare soixante-dix-sept ares. Mise à prix, mille huit cent trente francs.

Et la deuxième subdivision comprenant le n° 587 du cadastre sera prise au levant, joignant Cotelle et le chemin et contiendra deux hectares soixante-dix-neuf ares. Mise à prix, deux mille huit cent vingt francs.

Mise à prix totale, quatre mille six cent cinquante francs.

Total des mises à prix : soixante-douze mille trois cent quarante-cinq francs, ci. 72.345 fr.

Réserve est faite aux parties de la faculté de réunir deux ou plusieurs lots en un seul, ou même de subdiviser les lots.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2° A M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le mai mil huit cent quatre-vingt-sept, folio . . . case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M^e GOEAU-BRISSONNIÈRE, avoué à Nantes, rue de Feltre, 5, M^e ETIENNE ETIENNEZ, avoué à Nantes, rue de l'Échelle, 1, M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 72, M^e VIAUD-GRAND-MARAIS, notaire à Nantes, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

VENTE

PAR LICITATION

Et sur baisse de mise à prix,

Le LUNDI 27 JUIN 1887, à une heure de l'après-midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

De DEUX FERMES dites

Les Pironnières

ET LE

GRAND-HÉRAULT

Sises canton de SAUMUR, commune de Saint-Lambert-des-Levées et d'Allonnes.

DÉSIGNATION

Département de Maine-et-Loire. — Arrondissement de Saumur. — Canton de Saumur.

PREMIER LOT

En la commune de Saint-Lambert-des-Levées.

La ferme des PIRONNIÈRES

Comprenant :

Art. 1^{er}. — Bâtimens d'habitation

et d'exploitation, cour et servitudes.

Art. 2. — Jardin et verger, contenant quarante-huit ares.

Art. 3. — Deux hectares vingt-cinq ares cinquante centiares de terre appelés la Pièce du Devant.

Art. 4. — Deux hectares cinquante ares vingt-cinq centiares de terre appelés la Pièce du Cormier.

Art. 5. — Un hectare trente-quatre ares soixante-quinze centiares de terre appelés la Pièce des Suronnières.

Art. 6. — Un hectare quatre-vingt-sept ares de terre nommé le Champ de la Nation.

Art. 7. — Un pré contenant soixante un ares soixante centiares, dit le Pré du Prunier.

Art. 8. — Un autre pré contenant quarante-neuf ares soixante-quinze centiares, dit le Pré des dix-neuf Boisselées.

Art. 9. — Un pré contenant un hectare quatre-vingt-sept ares, dit le Pré Bataard.

Contenance totale : onze hectares quatre-vingt-quatre ares quatre-vingt-cinq centiares, ci. . . 11 h. 84 a. 85 c.

Mise à prix, outre les frais, vingt mille francs, ci. 20,000 francs

DEUXIÈME LOT

En la commune d'Allonnes

La ferme du

GRAND-HÉRAULT

Consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, affûtes ou non affûtes de rangées de vignes.

Contenance totale : environ six hectares, ci. 6 hect.

Mise à prix, outre les frais, quinze mille francs, ci. 15,000 fr.

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Nantes, le 18 mai 1887, enregistré.

Entre : 1^o M^{me} Marie-Magdeleine-Françoise Deshorties de Beaulieu, épouse de M. Raymond de Chasteigner, propriétaire, et celui-ci tant en son nom personnel, s'il y a lieu, qu'en autorisation de la dame son épouse, demeurant ensemble au château du Vigoureux, commune de Nieuil-Oulmes (Vendée).

Demandeurs,

M^e GOEAU-BRISSONNIÈRE, avoué ; Et : 2^o M. Louis-Jacques Deshorties de Beaulieu, maréchal-des-logis de cuirassiers, en garnison à Sainte-Menhould (Marne).

Défendeur,

M^e ETIENNE ETIENNEZ, avoué ; 3^o M. Georges Goëau-Brissonnière, avoué, demeurant à Nantes, 5, rue de Feltre, en sa qualité de conseil judiciaire de M. Jacques Deshorties de Beaulieu,

Défendeur, S'EXPÉDIANT ;

4^o M. Edouard-Armand de Bejarry, propriétaire, demeurant à la Grignonnière, commune de Tallud Sainte-Gemmes (Vendée), pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Marie-Raoul-François-Xavier Deshorties de Beaulieu, faisant fonctions de tuteur à raison de l'opposition d'intérêts avec le tuteur M. de Chasteigner.

Défendeur,

M^e GOEAU-BRISSONNIÈRE, avoué. Sommation d'assister à la vente a été faite à M. Gabriel-Heuri Guist'hau, avocat, demeurant à Nantes, 13, rue Basse-du-Château, subrogé-tuteur ad hoc du mineur Deshorties de Beaulieu.

Pour insertion légale :

G. GOEAU-BRISSONNIÈRE.

A VENDRE

Dans le coteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement.

UNE MAISON

A Saumur, rue Dacier, n° 28.

S'adresser à M. LECOY, avoué à Saumur, 14, rue du Temple.

PAONS A VENDRE

S'adresser à M^{me} DENIEAU, à Allonnes. (328)

Etude de M^e LIBAUD, avoué-licencié à Chinon.

A VENDRE

Par adjudication et aux enchères publiques, à titre de licitation,

En 70 lots,

Sur les mises à prix s'élevant à 95,566 fr., avec faculté de réunion.

BATIMENTS

Terres, Prés & Vignes,

Sis communes de Bourgueil et de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire),

Dépendant de la succession de M. Armand-Gustave LEJOUTEUX, en son vivant propriétaire à Bourgueil.

L'ADJUDICATION aura lieu en la Mairie de Bourgueil et par le ministère de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil, le MARDI 14 JUIN 1887, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

Pour insertion sommaire,

Signé : LIBAUD.

(351) Avoué-licencié.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, et de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

sur licitation, aux enchères publiques,

DE :

1° UNE GRANDE MAISON

située à Saumur, à l'angle de la rue d'Orléans et de la rue Dacier, siège de l'Epicierie Parisienne.

Revenu actuel : 2,250 fr.,

Porté à partir du 24 juin 1893, par bail authentique expirant en 1902, à 2,500 francs.

Mise à prix. 36.000 fr.

2° Une autre Maison

située à Saumur, rue d'Orléans, n° 44, occupée par la boulangerie Pleuvry.

Cette maison est louée pour douze ans, du 27 décembre 1886, à M. Pleuvry, moyennant 1,200 francs.

Mise à prix. 18.000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 5 juin 1887, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e BRAC, notaire à Saumur ;

2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;

3° A M^e LECOY, avoué co-licitant.

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE

et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Par suite de cessation de commerce.

Le SAMEDI 4 JUIN 1887, à une heure du soir, à Saumur, place de la Bilange.

Il sera vendu :

Trois chevaux, divers harnais, une calèche, deux coupés, une charrette et plusieurs autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 6 JUIN 1887, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 79, dans une maison occupée par M^{me} veuve FOUQUEREAU, propriétaire,

Il sera vendu :

Quatre chambres à coucher en noyer et acajou, armoires à glaces, buffet, bureaux, commodes, tables, chaises, canapés, fauteuils, glaces, pendules, rideaux et tentures ;

Sommiers, matelas, traversins, oreillers, couvertures, linge, outils, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Étrangère

Entrepôt de Son et de Levure.



PLUS DE FEU!
60 ans de Succès!

LINIMENT

BOYER-MICHEL

J. CORMIER et H. PÉRON, à CHATELAIN (Indre)
Guérison sûre des Rhumatismes, Étourdissements, Douleurs, Écarts, Maladies, Courbures, Vessigons, Angines, etc. — 5 fr. par boîte.

Offres et Demandes

ON DEMANDE, pour la campagne, une cuisinière. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

On DEMANDE une femme de confiance pour faire le ménage et des travaux de jardinage. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 13 à 14 ans demande place quelconque. S'adresser au bureau du journal.

Un HOMME de 30 à 35 ans, connaissant la cuisine, demande emploi chez personne seule ; sait diriger intérieur de maison.

S'adresser au bureau du journal.

M. BRUNET père, rue de la Petite-Bilange, Saumur, offre tous fourrages verts rendus chez les propriétaires, quantités qu'on voudra.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.